

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 NOVEMBRE 2014 et du 11 DECEMBRE 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

La présidente de l'association « Les P'tit Loups » présente au nouveau conseil municipal le fonctionnement du périscolaire. Le contrat enfance et jeunesse arrive à échéance le 31.12.2014. Lors du renouvellement du contrat une nouvelle convention sera révisée et signée

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Il a été décidé de mettre à prix le lot pour la chasse intercommunale à 3 000,- €

AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC EPFL

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec l'EPFL pour la maison de retraite.

SUBVENTIONS

- USEP : 200,60 €
- Club SANZAL 100,- €

EXONERATION EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN

Le conseil municipal a décidé d'exonérer les abris de jardin en matière de taxe d'aménagement mais de continuer à les soumettre à déclaration préalable.

DECLARATION PREALABLE POUR LES RAVALEMENTS DE FACADE

Pour tout ravalement de façade, sur l'ensemble de la commune, il sera impératif de faire une déclaration préalable.

MOTION DE SOUTIEN A L'AMF

Une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il a été nommé comme agents recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu du 15.01 au 14.02.2015.

- Madame MATHIEU Jeannine
- Monsieur COLLET Joël

Une dotation forfaitaire a été attribuée à la commune.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE DE METZ METROPOLE

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation transferts de charge de Metz Métropole.

TRAVAUX PACTE II

Dans le cadre du Pacte II il pourrait être une dotation maximum de l'ordre de 88 000 €. Le conseil municipal donne autorisation à Monsieur le Maire pour constituer le dossier et signer la convention avec le conseil Général.

TARIFS DU COLUMBARIUM

Ils ont été fixé à

- 700,- € le prix d'une case au columbarium (possibilité d'y déposer 2 urnes)
- 50,- € la concession pour 30 ans
- 50,- € la dépose des cendres au jardin du souvenir.

DEMANDE DE DEROGATION AU DISPOSITIF « DUFLOT »

Le conseil municipal autorise le Maire à présenter auprès du Préfet une dérogation au dispositif DUFLOT (aide à l'investissement locatif avec prêt à taux 0)

DECISIONS MODIFICATIVES

Chapitre 11 : -12 000 - € (comptes 60632 – 60633)

Chapitre 12 : +12 000,- € (comptes 6218 – 6451 – 6453)

La date du prochain conseil est fixée le 22 janvier 2015 à 20 h 30